

N° 07

Séance du 12 juillet 2022

OBJET :

**TRAVAUX
D'AMENAGEMENT
DE VOIRIE
RUE DE LA
REPUBLIQUE
ET RUE
DU FAUBOURG
ST-JEAN
SUR LA COMMUNE
DE MONTBRISON**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 juillet 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, David BUISSON, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Evelyne CHOUVIER par David MURE, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Christiane BAYET à Catherine DOUBLET, Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, Claudine COURT à Pierre GIRAUD, Bernard COUTANSON à Jean-Philippe MONTAGNE, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Marcelle DJOUHARA à Martine CHARLES, Alban FONTENILLE à Marie-Thérèse GIRY, Jean-Paul FORESTIER à Jean-Yves BONNEFOY, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Nathalie LE GALL à François FORCHEZ, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Cécile MARRIETTE à Cindy GIARDINA,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220712-20220712_CC_D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022



Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à Patrice COUCHAUD, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Valéry GOUTTEFARDE, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Christophe DESTRAS, Alain LIMOUSIN, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Dominique GUILLIN

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	26
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière de voirie,

Considérant le besoin de réaliser des travaux d'aménagement de voirie rue de la République et rue du Faubourg Saint-Jean sur la commune de Montbrison.

Les travaux consistent en une requalification de la rue de la République et de la rue du Faubourg Saint-Jean avec intégration d'une voie verte, la mise en place de la gestion des eaux pluviales, la requalification du giratoire sur le boulevard et la valorisation de l'entrée de ville.

Cette consultation est passée en groupement de commande entre Loire Forez agglomération et la ville de Montbrison uniquement pour le lot 3 relatif aux espaces verts.

Une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte et elle comporte une clause d'insertion sociale de 630 heures d'insertion par l'activité économique sur le lot 1.

Les critères de jugement des offres sont le prix des prestations (40 %) et la valeur technique (60 %).

Le délai d'exécution est de 18 mois maximum.

Les prestations sont réparties en quatre lots définis ci-après :

N° lot	Attributaires	Montant du DQE
01 – Voirie réseaux divers	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (Andrézieux-Bouthéon – 42)	1 758 523.40 € HT
02 – Dallage béton	SOLS LOIRE AUVERGNE (Andrézieux-Bouthéon – 42)	251 661.90 € HT
03 – Espaces verts	AU CARRE VERT (Roche la Molière – 42)	86 808.70 € HT Dont 44 224.55 € HT pour Montbrison et 42 584.15 € HT pour Loire Forez
04 – Signalisation tricolore	BOUYGUES ENERGIES SERVICE (Bonson – 42)	52 046.20 € HT

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 28 juin 2022.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

1. autoriser le Président ou son représentant à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes et pour les montants indiqués ;
2. autoriser le Président ou son représentant à signer toute modification de marché éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant des marchés.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

1. autorise le Président ou son représentant à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes et pour les montants indiqués ;
2. autorise le Président ou son représentant à signer toute modification de marché éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant des marchés.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 juillet 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*